

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1464

présenté par
Mme Duflot et M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 2

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« consommation d'énergie et de matières »,

les mots :

« demande d'énergie et de la consommation de matières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La maîtrise de la demande d'énergie est un objectif majeur et correspond à une politique de réduction des usages déclinée par objectifs quantitatifs. Pour des raisons de précision, de rigueur scientifique, et de cohérence avec l'intitulé du livre II du code de l'énergie, et afin de mettre en avant le fait que les consommateurs doivent pouvoir contrôler leurs dépenses, il semble nécessaire de corriger ici les termes employés. Tel est l'objet de cet amendement.